

Rapport n°21

Avisu nantu à u prugettu regionale di salute 2023-2028 prupostu da l’Agenzia Regionale di Salute Avis sur le projet régional de santé 2023 – 2028 proposé par l’Agence Régionale de Santé

L’Agence Régionale de Santé de Corse lance une consultation règlementaire relative au futur Projet Régional de Santé pour la période 2023 – 2028. Le Projet Régional de Santé (PRS) est un document stratégique qui définit la politique de santé qui sera déclinée en région. Il est composé de trois documents :

- Le cadre d’orientation stratégique (COS) qui présente les grandes orientations en matière d’amélioration des soins et d’efficience du système de santé. Il comprend 7 objectifs stratégiques :
 - Objectif stratégique 1 : Appuyer les politiques de santé sur les socles de la prévention et de la promotion de la santé
 - Objectif stratégique 2 : Faire de l’usager un acteur éclairé et actif du système de santé
 - Objectif stratégique 3 : Accompagner l’accès à la santé des plus fragiles dans une logique de parcours continu
 - Objectif stratégique 4 : Assurer un accès de proximité à un système de santé gradué et de qualité
 - Objectif stratégique 5 : Consolider les capacités d’anticipation et de réponses appropriées en matière de risque sanitaire.
 - Objectif stratégique 6 : Soutenir l’intégration des pratiques innovantes en santé pour améliorer la qualité, la sécurité et l’accessibilité à la santé
 - Objectif stratégique 7 : Développer une politique de ressources humaines favorisant l’accès à des soins de qualité et à une offre innovante
- Le schéma régional de santé (SRS) qui présente les objectifs et actions notamment dans les domaines de la prévention, de la promotion de la santé et de l’organisation des soins ou d’autonomie (personnes âgées, personnes en situation de handicap). Ce schéma s’articule autour des 7 axes de travail suivants :
 - Prendre en considération les spécificités de la Corse dans la politique de santé
 - Encourager et valoriser le rôle actif de chacun dans le système de santé
 - Mettre la prévention, la promotion de la santé et le rétablissement au cœur de la politique de santé
 - Faire évoluer les filières de soins et d’accompagnement médico-social pour mieux répondre aux besoins des usagers

- Mettre l'accent sur des sujets transverses stratégiques pour le renforcement du système de santé
 - Développer et fluidifier les parcours de santé pour mieux accompagner les usagers, y compris les plus vulnérables
 - S'adapter aux situations exceptionnelles
 - Piloter et évaluer le schéma
- Le programme d'accès à la prévention et aux soins pour les personnes les plus démunies (PRAPS). Il présente les objectifs et actions en faveur des publics les plus fragiles. Les enjeux du PRAPS sont de :
- Repérer précocement et accompagner la santé - prévention, droits, soins somatiques et psychiques - de 20% de la population
 - Réduire le renoncement à la santé qui impacte la qualité de vie, l'utilité sociale et économique des personnes
 - Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

Tel que prévu dans le Code de la Santé Publique, le Projet Régional de Santé (PRS) est soumis, pour avis, à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), aux conseils territoriaux de santé (CTS) ; au conseil de la citoyenneté et de l'autonomie de la collectivité de Corse (CCACC) ; au préfet de Corse ; à la Collectivité de Corse ; aux maires ; aux présidents des EPCI ; au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé.

L'avis des autorités consultées concerne le PRS dans sa globalité.

La lecture de ces documents, appelle les observations suivantes :

L'offre de soins

L'hôpital de BASTIA : Le manque de surface, la vétusté, la saturation du site ne permettent pas, malgré les efforts de réhabilitation consentis, d'offrir à la population une offre de soins adaptée à ses besoins et ce, malgré l'engagement des personnels soignants qui pâtissent chaque jour de conditions de travail dégradées.

Une rénovation des infrastructures, a fortiori en site occupé avec les difficultés et dégradations de service rendu à la population que de telles opérations entraînent, ne permettrait pas de résoudre les nombreuses problématiques structurelles de l'établissement.

Ainsi, en 2022, un rapport d'opportunité architectural a été établi par le Conseil National en Investissement en Santé. La ville de Bastia a d'ores et déjà identifié un site de 11ha susceptible d'accueillir cet établissement sur son territoire communal.

Ce projet, prioritaire pour la santé des Corses et déjà essentiel avant la crise sanitaire est désormais un impératif urgent pour améliorer la prise en charge, développer l'offre de soins et offrir enfin aux personnels de meilleures conditions de travail.

La construction d'un nouvel hôpital sur le territoire communal de Bastia doit être inscrit comme une action majeure et indispensable du Projet Régional de Santé.

Le Centre Hospitalier Régional Universitaire : En complément de la création d'un nouvel hôpital pour BASTIA, la Collectivité de Corse a initié des cycles de réflexion et de concertation avec toutes les parties prenantes et a proposé la création d'un Centre Hospitalier Régional Universitaire qui fusionnerait l'ensemble des structures hospitalières publiques ; créerait des coopérations d'établissements publics et privés ; favoriserait la création de filières hospitalo-universitaires et développerait la recherche médicale au sein de l'Université de Corse.

Cet axe de travail structurant pour la corse devrait être identifié comme prioritaire dans le PRS.

Le coefficient géographique : Les coefficients géographiques s'appliquent aux tarifs nationaux de prestations des établissements implantés dans des régions dont le niveau des coûts est plus élevé en raison d'un environnement spécifique. Sont concernées : l'Île-de-France, la Corse et les Outremer. Pour exemple, le coefficient géographique de la Guadeloupe et de la Martinique est de 27%. Celui de la Corse est de 11%.

Il conviendrait que soit transcrite dans le PRS l'opportunité de réviser le coefficient géographique de la Corse afin qu'il se rapproche de celui des territoires ultra marins.

Le TEP Scan : Le TEP-scan est actuellement une modalité d'imagerie incontournable en oncologie. La Tomographie à Émission de Positons (TEP), ou TEP scan, est un examen scintigraphique qui détecte dans le corps des sites de fixation d'un traceur faiblement radioactif (le FDG) injecté par voie intraveineuse.

Il conviendrait que cet équipement puisse être implanté au Centre Hospitalier de BASTIA. Cette dotation serait corrélée à l'installation d'un cyclotron en Corse qui en serait un préalable.

Le maintien de la maternité de l'Ospedale : La maternité de l'Ospedale est actuellement menacée par la perte programmée de son autorisation de niveau 1 au profit d'un Centre de périnatalité de proximité.

Afin de maintenir des équilibres territoriaux cohérents en matière de santé, de répondre de façon optimale aux besoins des territoires et de leur population tout en prenant en considération les spécificités de la Corse en tant qu'île-montagne, le maintien de l'autorisation de niveau 1 de la maternité de l'Ospedale à travers doit être acté dans le Plan Régional de Santé.

La Prévention et de la promotion de la santé :

La Prévention et la Promotion de la Santé sont identifiées comme des axes de travail prioritaires dans la stratégie nationale de santé.

Depuis 2014, la ville de BASTIA a impulsé une dynamique en faveur de la prévention et de la promotion de la santé afin de construire une ville promotrice de milieux favorables à la santé et au bien-être de toutes et tous.

Ainsi en 2015, elle a signé son premier Contrat Local de Santé, aux côtés de l'ARS et des Services de l'Etat, qui a permis d'associer les acteurs locaux autour des enjeux du territoire portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Dans le cadre de ce contrat, de nombreuses actions ont pu être mises en œuvre pour répondre en proximité aux besoins de la population identifiés lors des phases de concertation de la population et des acteurs locaux.

Parmi les thématiques qui ont été identifiées comme prégnantes au regard de la concertation, on peut citer la santé mentale. Afin d'apporter des éléments de réflexion et proposer des pistes de travail, la ville, en 2016, a copiloté avec l'ARS, la mise en œuvre d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) qui traduit de la volonté de l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels, professionnels et citoyens du territoire concernés par la souffrance psychique et la maladie mentale.

Une autre problématique est apparue comme majeure : le manque de lisibilité des dispositifs et structures existantes sur le territoire œuvrant dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé. La Ville a, alors, souhaité offrir un nouveau service au public en créant un pôle d'accueil municipal dénommé « Salute ! » en partenariat avec l'IREPS de Corse. Il s'agit d'un guichet d'accueil physique, d'information à la santé et d'orientation en fonction des différentes problématiques que peut rencontrer la population bastiaise.

D'autres thématiques développées par les partenaires ont pu être traitées dans le cadre de ce contrat.

A l'issue de ce premier contrat, la ville a poursuivi la mise en œuvre de sa politique de santé publique. Les actions partenariales ont été privilégiées. Elles ont par exemple, visé à amplifier le message sur l'importance du dépistage du cancer du sein, promouvoir les politiques relatives à la prise en charge des troubles du développement, mettre en exergue la question de la nutrition, pierre angulaire d'une bonne santé, ou encore favoriser les initiatives en faveur d'une meilleure prise en compte du vieillissement.

Au regard des actions développées par la collectivité pour impulser et développer une politique en faveur de la santé et du bien-être de notre population, il apparaît regrettable que les collectivités soient si peu citées dans les projets ambitionnés dans le PRS ni identifiées comme un levier majeur et indispensable. Cette absence dans les textes est confortée par l'absence de notre collectivité dans la préparation de ce PRS.

- **La société inclusive**

En 2022, la ville a choisi de donner une impulsion supplémentaire à sa politique en faveur du handicap. Il a ainsi été créé une direction Santé, Environnement et Handicap dont la mission est de développer, en complément des services techniques déjà mobilisés, des projets pour faciliter l'autonomie des personnes en situation de handicap. Ainsi, un travail a été mené pour rendre plus accessibles tous les espaces publics, par exemple avec l'aménagement de la plage de l'Arinella (obtention du label Handiplage niveau 3) ou le déploiement de la solution ACCEO, véritable interface entre une personne sourde et un agent public.

D'autres projets sont en cours de construction pour permettre d'améliorer l'inclusion sociétale des personnes en situation de handicap.

Il est regrettable, une nouvelle fois, que n'apparaissent pas dans le PRS le renforcement des financements des actions et des structures œuvrant en faveur de la prise en compte du handicap et le partenariat avec les collectivités engagées pour une meilleure inclusion.

Plus généralement, de l'examen du nouveau PRS pour la période 2023 – 2028, il ressort que les axes stratégiques et les thématiques déclinées sont en cohérence avec :

- les orientations stratégiques et les actions réalisées et en cours de construction en matière de prévention et de promotion de la santé ; de santé environnementale et de handicap pilotées par la direction Santé Environnement et Handicap,
- les orientations du Contrat de Ville,
- les missions du CCAS

Il est à noter toutefois qu'une meilleure prise en compte de la santé environnementale aurait été opportune au vue des spécificités de la Corse notamment sur la thématique du radon. Même si les problématiques de santé environnementales seront traitées dans le futur Projet Régional de Santé Environnementale (PRSE), le concept « one health » aurait pu être inscrit comme un axe majeur de la prévention de la santé.

En conséquence, il est proposé :

- D'émettre un avis favorable sur le document présenté par l'ARS, assorti toutefois du souhait que soit explicitement mentionnés dans le PRS :
 - ✓ La création d'un nouvel hôpital **sur le territoire communal** de BASTIA.
 - ✓ L'initiation d'une démarche vers un CHRU pour la Corse.
 - ✓ L'implantation d'un tep scan à Bastia.
 - ✓ La réévaluation du coefficient géographique pour la Corse.
 - ✓ Le maintien de la maternité de l'Ospedale.